

Entraîneur Fédéral – Niveau 1

Dates et lieux de formation

- Module EF1 - UC3 « Préparation physique générale et récupération » : 5 et 6 décembre 2020 à Nancy

Conditions d'inscription

- Être titulaire de la licence Canoë Plus
- Être en charge d'une mission d'entraînement

Coût de la formation : 100 € pour les bénévoles et 560€* pour les professionnels

Comprenant les frais de location du site de formation, les frais matériels, les frais des formateurs, les frais administratifs, les frais de restauration et d'hébergement ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.

** Prise en charge par l'AFDAS sous réserve d'un accord de financement préalable (aménagements possibles du tarif si situation prouvée de non prise en charge avant le début de la formation).*

Envoi du dossier d'inscription

Le candidat est inscrit par le président de son club auprès du service formation du siège fédéral de la FFCK.

- Date limite d'envoi du dossier : 20 jours avant le début de la formation
- Dossier d'inscription à envoyer au :

Fédération Française de Canoë Kayak
Service Formation
Base Nautique Olympique et Paralympique 2024
Route de Torcy
77360 VAIRES SUR MARNE
Email : serviceformation@ffck.org

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription

- Fiche individuelle d'inscription (bulletin d'inscription CNEF EF1)

Compétences développées

- Mettre en œuvre l'entraînement qu'on lui donne et l'adapter par rapport à l'environnement (conditions extérieures) et à l'humain ;
- Organiser l'entraînement au club, les sorties en compétition, l'encadrement des sportifs pendant les stages et souvent gérer un groupe nombreux et hétérogène de sportifs ;
- Former des sportifs jusqu'à la Pagaie Rouge, replacer leurs performances au regard des références internationales, être capable de diriger une séance d'échauffement, d'étirement, de renforcement musculaire, le tout en veillant à la prophylaxie ;
- Transmettre des valeurs citoyennes et sportives, ainsi que des principes d'éducation à la nutrition, de bonne conduite, de respect (de soi, des autres, de l'environnement, des règles...), d'éducation physique globale (respect de soi, son corps, sa santé), de repérer les fragilités et d'orienter vers le corps médical, et enfin, veiller aux conduites à risque notamment dopantes.

Accès

- Possibilité de s'inscrire à un seul module, deux, trois, quatre, ou à l'ensemble de la formation selon vos objectifs.

Organisation de la formation en 4 modules

- M1 : Organiser l'entraînement
Construire des groupes d'entraînement ; reconnaître et s'adapter à différents publics ; construire des plannings
- M2 : Entraîner dans une discipline
Comprendre et relier les facteurs de la performance ; repérer des étapes de progression ; former un pagayeur jusqu'à la Pagaie Rouge
- M3 : Préparation Physique générale (PPG) et Récupération
Connaître et utiliser des seuils de travail ; optimiser la charge d'entraînement ; conduire des échauffements et des séances de renforcement musculaire à thèmes ; organiser la récupération
- M4 : Posture d'entraîneur
Diffuser des valeurs éducatives, citoyennes et de performance ; communiquer efficacement en fonction du contexte (briefing, débriefing, feed-back)

Conditions d'accès à la certification

- Être en possession d'une Licence Canoë plus
- Être Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs (ou équivalence définie dans le règlement du diplôme)
- Avoir participé aux 4 modules de formation
- Avoir réalisé la période de mise en situation pratique dans le club avec l'accompagnement d'un tuteur

ENTRAÎNEUR FÉDÉRAL

PRÉSENTATION DU PARCOURS DE FORMATION DES ENTRAÎNEURS

La Filière de formation des Entraîneurs c'est quoi ?

C'est la filière de formation des entraîneurs de la FFCK. Elle répond à un enjeu stratégique de formation des entraîneurs de canoë-kayak et de performance des équipes de France à moyen et long termes.

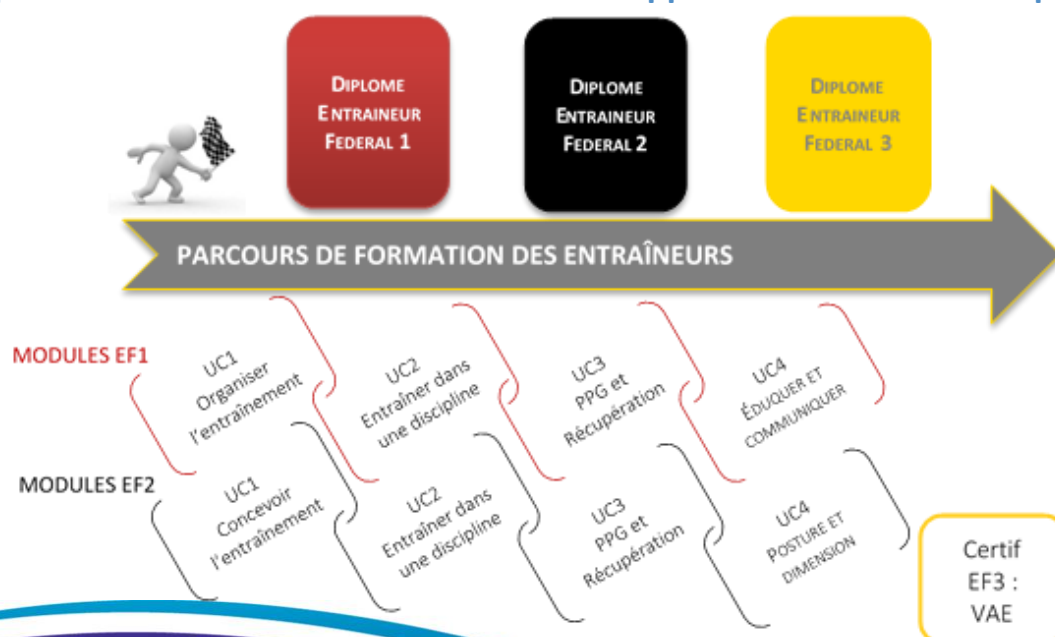
Dans le but d'être accessible au plus grand nombre, ce Parcours de Formation peut être intégré dans différents cas de figure :

- en étant bénévole ou salarié,
- sans pré-requis de niveau individuel de navigation,
- en formation diplômante ou en formation continue non diplômante,
- avec comme objectif un diplôme fédéral (Entraîneur Fédéral) ou un diplôme d'Etat (DEJEPS).

Il y a donc plusieurs entrées possibles dans ce parcours selon vos objectifs et votre niveau initial.



Le parcours de Formation des Entraîneurs s'appuie sur 3 niveaux de diplômes



Qu'est-ce que l'EF1 - Entraîneur Fédéral 1

C'est une formation, de la FFCK, composée de 4 modules de 2 jours, mise en œuvre par les CRCK à destination de tous et d'une période d'alternance en structure.

- UC 1 = Organiser l'entraînement
- UC 2 = Entraîner dans une discipline
- UC 3 = Préparation physique générale et récupération
- UC 4 = Relation aux sportifs



Conditions pour s'inscrire et participer à l'EF1

- Licence fédérale Canoë Plus
- Être en charge d'une mission d'entraînement en canoë-kayak

Conditions de certification

- Être en possession d'une Licence Canoë plus
- Être Moniteur - Monitrice fédérale Pagaies Couleurs ou équivalence définie dans le règlement du diplôme
- Avoir participé aux 4 modules de formation
- Avoir réalisé la période de mise en situation pratique dans le club avec l'accompagnement d'un tuteur

Le parcours de formation peut s'étaler sur 4 années au maximum.

Les modules sont réalisables dans l'ordre qui convient à l'entraîneur stagiaire, en alternance avec des temps de mise en pratique en structure.

Combien ça coûte ?

Le coût du module est de 50 euros pour les bénévoles et de 150 euros pour les salariés. Il comprend les frais suivants :

- Frais de location des sites de formation
- Frais matériels
- Frais des formateurs
- Frais de fonctionnement administratif

Comment s'inscrire ?

C'est le club qui inscrit ses stagiaires auprès du service formation du siège fédéral de la FFCK.

Bulletin d'inscription EF 1

A retourner à serviceformation@ffck.org

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

Intitulé du module de formation :

Date : Lieu : Montant :

PARTICIPANT :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Numéro de licence CC+ :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : E-mail :

Fonction : ☐ Salarié d'une structure affiliée FFCK
☐ CTS/agent du ministère des sports

☐ Bénévole d'une structure affiliée FFCK
☐ Autre :

FACTURATION (par le club, le membre agréé ou le comité régional, à remplir impérativement au moment de l'inscription)

Raison sociale :

Numéro de la structure (pour les structures FFCK) :

Nom de la personne à contacter :

Tel : E-mail :

Les frais pédagogiques seront prélevés via Extranet directement sur le compte de la structure, à l'inscription à la formation.

Le bulletin doit être dûment rempli, signé et retourné à la FFCK au plus tard 20 jours avant la date de la formation. La structure ou le participant déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente telles que reproduites au verso du présent bulletin d'inscription et les accepter sans réserve.

Les informations demandées dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé aux services de la FFCK. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Date, cachet et signature de la structure ET du participant

Structure

Participant

Conditions Générales de Vente

ARTICLE 1 : Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation de la Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK). Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de la FFCK. La signature du bulletin d'inscription emporte, pour le signataire du bon d'inscription et pour le participant adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

Ces conditions générales de vente s'appliquent à compter d'un mois avant le début de la formation.

ARTICLE 2 : Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription. Celui-ci doit être envoyé au service formation de la FFCK au plus tard 20 jours avant le début de la formation. Les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée. Si le nombre d'inscriptions est trop faible ou trop élevé une option est enregistrée sur la prochaine action identique (article 6).

Les contenus énoncés dans le descriptif de la formation sont susceptibles d'être adaptés à l'évolution de l'actualité dans le secteur concerné.

ARTICLE 3 : Convocation et attestation de stage

Une convocation est adressée avec un devis à la structure pour transmission au participant huit (8) jours avant la date de la formation. Elle tient lieu de confirmation de participation. L'attestation de stage ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité du stage effectué. Elle est envoyée à la structure accompagnée de la copie de la feuille d'émargement et de la facture.

ARTICLE 4 : Prix

Toute action de formation engagée est due en totalité en conformité avec l'article 6 des présentes conditions générales de vente. Les prix comprennent les frais pédagogiques, les supports remis aux participants.

ARTICLE 5 : Facture et conditions de règlement

La FFCK prélève au moment de l'inscription le montant directement sur Extranet.

ARTICLE 6 : Rétractation/annulation

A compter de la date de signature du bulletin, le participant a un délai de dix (10) jours francs pour se rétracter. Il en informe le service formation de la FFCK par mail avec accusé de réception (serviceformation@ffck.org). Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du participant. En cas d'absence non justifiée du participant, la FFCK retiendra les sommes qui lui sont dues pour la réalisation de la formation.

La FFCK se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session de formation au plus tard huit (8) jours avant le début de la session, si le nombre de participants inscrits est insuffisant. En cas d'annulation de la part de la FFCK, elle s'engage à rembourser la totalité du prix versé, sauf en cas de report de l'inscription à une date ultérieure acceptée par la structure et/ou le participant.

ARTICLE 7 : Dispositions diverses

Les informations concernant le participant et/ou la structure qui l'envoie et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le participant et/ou la structure qui l'envoie dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de la FFCK. Les documents mis à dispositions du participant sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de la FFCK est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

ARTICLE 8 : Différends éventuels

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend qui pourrait naître à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention. En cas de désaccord persistant, tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé de façon amiable entre les Parties, sera porté devant les tribunaux compétents.